
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 31 janvier 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0097

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 janvier 2024, en y retirant les points 12.001 à 12.006 et le point 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0098

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et 747 rue Square Victoria inc. afin de poursuivre la présentation du segment du mur de Berlin au Centre de commerce mondial de Montréal pour une période de 20 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1234736003

CE24 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 358 636,46 \$, taxes incluses, pour assurer le maintien des services d'entretien ménager et de surveillance au parc du Mont-Royal pour le Grand Chalet, le Pavillon du Lac-aux-Castors et le Kiosque K20, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CM21 0174), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 041 024,71 \$ à 1 399 661,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239873003

CE24 0100

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 51 366,23 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Dataglobe Canada inc. (CE21 0306), majorant ainsi le montant total du contrat de 150 674,74 \$ à 202 040,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 273,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237157018

CE24 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20231 et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Béton Brunet Ltée-Division Signalisation	1	1 511 122,17 \$
Teltech Signalisation inc.	2	1 510 367,94 \$
Teltech Signalisation inc.	3	715 661,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 560 572,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Brunet Ltée-Division Signalisation et de Teltech Signalisation inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239462003

CE24 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Natacha Clitandre et Salima Punjani, artistes professionnelles, au montant de 287 437,50 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'intégration de l'œuvre d'art public « Coexistences – les embranchements fructueux » dans le cadre du projet d'aménagement du parc des Gorilles;
- 2- d'approuver le projet de convention d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et les artistes Natacha Clitandre et Salima Punjani;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1230552001

CE24 0103

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme XO Construction inc., le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la ventilation du local chaufferie du Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 573,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15859-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 714,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 857,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1239596001

CE24 0104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 431 971,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux supplémentaires de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CM22 0768), majorant ainsi le montant du contrat de 41 183 658,60 \$ à 44 615 630,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1246318001

CE24 0105

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Chantier de l'économie sociale, visant la documentation de pratiques municipales québécoises en faveur de l'économie sociale et les solutions que ce secteur peut apporter aux enjeux urbains ainsi que l'organisation d'une journée d'échanges entre huit grandes municipalités et l'économie sociale, pour une somme maximale de 112 951 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1235008002

CE24 0106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 343 197,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 910 947,15 \$ à 3 254 144,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1246318002

CE24 0107

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente et de cession par lequel la Ville de Montréal vend à Fondation de l'Hôpital LaSalle tous ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans deux terrains de stationnement situés en face de l'Hôpital LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle et constitués des lots 6 581 695 et 6 581 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 11 330,2 mètres carrés, pour le prix de vente de 2 790 381,98 \$, plus les taxes applicables, et par lequel la Fondation cède à la Ville, sans contrepartie monétaire, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle possède, en sa qualité d'emphytéote, dans les lots 6 581 693, 6 581 694, 6 581 696, 6 581 697, 4 817 650, 1 233 657 et 1 234 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire le lot 4 817 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public de la Ville;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239245010

CE24 0108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9062-4438 Québec inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 240, d'une superficie de 1 225,79 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 362 754,99 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1236025023

CE24 0109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, pour une période d'un an, rétroactivement du 19 avril 2023, une partie du lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 20 123,88 pieds carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de stationnement et d'entreposage temporaire de matériaux, moyennant un loyer total de 145 696,89 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1238042011

CE24 0110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Compagnie SB-Montréal 2000 inc., pour une période additionnelle de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2024, un espace d'une superficie de 1 941 pieds carrés (180,32 mètres carrés), au 5^e étage de l'immeuble situé au 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, à des fins de bureau de chantier, moyennant un loyer total de 340 027,09 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1238682011

CE24 0111

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Gestion LCBH inc., à compter du 1^{er} janvier 2024, pour l'occupation du local 265 au Marché Bonsecours, situé au 350, rue Saint-Paul Est (CM21 1376);
- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, les locaux 265, 270 et 275, d'une superficie totale de 1 782,39 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 519 413,27 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1236025024

CE24 0112

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 325 000 \$, ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur de 179 127 \$, à Conseil du sport de l'île de Montréal, pour contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1234141001

CE24 0113

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) pour l'année 2023/2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239278001

CE24 0114

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- que Mme Kim-Phung Ho Quan, directrice - Comptabilité et informations financières du Service des finances (ci-après la « représentante ») soit, et elle est par les présentes, autorisée à :
 - consulter le dossier de la Ville de Montréal et agir au nom et pour le compte de la Ville de Montréal , pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Montréal pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), c. E-15) et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, c. P-2.2), en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - effectuer l'inscription de la Ville de Montréal aux fichiers de Revenu Québec;
 - signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
 - effectuer l'inscription de la Ville de Montréal à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
 - consulter le dossier de la Ville de Montréal et agir au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;
- 2- que le ministre, soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Montréal et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1230029004

CE24 0115

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 4 244 106,67 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 656 000 \$;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'approuve;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 1016;
- 2- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023, pour l'achat de vélos mécaniques et à assistance électrique et de stations électriques du système de vélos en libre-service de la Ville de Montréal;
- 3- de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef de division, innovation et gestion des déplacements de la Direction des projets d'aménagement urbain, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1238848019

CE24 0116

Il est

RÉSOLU :

d'accorder le statut de reconnaissance aux trois organismes suivants pour la période 2024-2026 dans le cadre de la Politique de reconnaissance en sport régional :

Sport	Nom de l'organisme	Statut de reconnaissance
Baseball	Association régionale de Baseball amateur du Lac St-Louis	Reconnu
Handball	Handball Montréal	Reconnu
Volleyball	Volleyball Montréal	Reconnu

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239622006

CE24 0117

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la révision de la mission du MEM - Centre des mémoires montréalaises et la nouvelle politique éducative et culturelle du MEM, pour dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue de son agrément comme institution muséale reconnue et de son admissibilité aux programmes d'aide financière du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1237959004

CE24 0118

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une contribution financière de 90 149 \$ en provenance du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du projet, soit d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1237674007

CE24 0119

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 2 février 2024 au 28 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1247883002

CE24 0120

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 2-5 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Anjou (numéro 2).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1249089001

CE24 0121

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement n° 2217-62, adopté le 11 décembre 2023 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238986012

CE24 0122

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 30 novembre 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600016

CE24 0123

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 décembre 2023, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1249600001

Levée de la séance à 10 h 07

70.001

Les résolutions CE24 0097 à CE24 0123 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc RABOUIN
Président du comité exécutif

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint de la Ville